

Un congrès pour les terminer tous

Sans l'ambition de fournir une analyse exhaustive du contexte dans lequel se retrouve l'ASSÉ et des raisons ayant mené à celui-ci, ce texte propose, de façon pragmatique, un dénouement possible à cette situation lors du congrès annuel des 27 et 28 avril 2019.

Le défi que pose la situation actuelle de l'ASSÉ est le même auquel l'organisation fait face depuis plusieurs années, celui d'une démobilisation générale et d'un recours aux processus bureaucratiques afin de maintenir l'ASSÉ sur le respirateur artificiel encore un peu plus longtemps. La question de la dissolution de l'organisation, dorénavant communément admise, ne parvient pourtant pas à mobiliser suffisamment d'associations membres pour être traitée en congrès. Un mandat de dissolution n'est effectivement pas à prendre à la légère et nécessite à lui seul des efforts de mobilisation qui pourraient être déployés dans des campagnes considérablement plus intéressantes politiquement. Les associations membres qui ne seront pas présentes au congrès ou ne détenant pas de mandat quant à l'avenir de l'ASSÉ ont été contactées, mais ont visiblement bien trop de difficulté à obtenir des mandats en ce sens pour qu'il soit réaliste d'attendre qu'elles se positionnent. Si la question de l'avenir de notre organisation nationale donne lieu à plus d'indifférence que d'intérêt, peut-être est-il simplement temps de mettre la clé sous la porte, sans s'empêtrer dans la lourdeur bureaucratique que représente une campagne de dissolution.

Il faut donc prendre les moyens nécessaires pour mettre un terme, une fois pour toute, à l'agonie de l'ASSÉ. Étant donné que le quorum de 18 associations membres, dont 5 associations de cégep, ne sera selon toute vraisemblance pas atteint au congrès du 27-28 avril, nous devons trouver une solution pour que le congrès ne soit pas une énième occasion de constater, les mains liées, la démobilisation que suscite l'ASSÉ. **Ainsi, si le quorum n'est pas atteint, nous proposerons de lever les statuts et règlements et de voter la dissolution de l'ASSÉ au quorum moral. Même s'il ne faut pas minimiser l'importance de cette décision, la situation financière et politique de l'organisation étant ce qu'elle est, il s'agit de la dernière chance que nous avons d'y mettre fin formellement.** Depuis déjà quelques années, des associations se désaffilient au lieu de prendre des mandats de dissolution et parmi les associations restantes, pratiquement plus personne ne se présente en congrès. Si la situation persiste, nous ne ferons que constater à distance la disparition des restes de l'ASSÉ, ou pire, sa survie à travers la récolte des maigres cotisations étudiantes, puisées dans les poches des associations étudiantes trop peu politisées pour se retirer. Ne nous leurrions pas: l'option de la désaffiliation, en plus de nous sembler irresponsable, ne permet pas d'envisager de façon combative le futur des luttes étudiantes. Il ne fait aucun doute qu'un mouvement étudiant occupé à administrer sa déconfiture ne peut être le fer de lance d'une contestation sociale d'envergure.

Advenant une dissolution, il est à prévoir que les fédérations étudiantes joueront leur habituel rôle d'éteignoirs en tentant de rallier de nombreuses associations à leurs stratégies de lobbying. Or, ces tentatives de maraudage sont déjà à l'œuvre, et il n'en reviendra qu'aux associations plus mobilisées de s'assurer que la fin de l'ASSÉ ne signifie pas pour autant un renforcement des positions réformistes au sein du mouvement étudiant. En outre, rappelons qu'un *move* est nécessaire, si on ne veut pas finir comme la FEUQ qui, malgré la fin de son existence réelle, continue de payer un employé et de renouveler ses administrateurs légaux depuis plusieurs années.

Sans plonger délibérément dans la provocation, cette proposition se veut en quelque sorte un *ultimatum*. Nous sommes évidemment conscient-es des conséquences d'une telle prise de position, et espérons qu'elle sera prise pour ce qu'elle est, c'est-à-dire un effort de bonne foi d'en finir avec l'ASSÉ, en limitant les efforts inutiles et les considérations dogmatiques. Il s'agit de couper court à cette structure qui subsiste presque qu'uniquement grâce à son existence légale, qu'on pourrait délaissier sans fracas si ce n'était de la faillite imminente. Indéniablement, cette proposition suscitera de nombreux débats, qui, espérons-le, favoriseront une décision judicieuse lors du prochain congrès.

Solidairement,
L'exécutif de la SOGÉÉCOM